



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 23 AVRIL 2014**

-----

Président : M. ARGENTON, Président

M. Didier GAILLARD, Mme Véronique GILBERT, M. Claude DIEUMEGARD, Mme Véronique CORNUAULT, M. Christophe MORIN, M. Guillaume MOTARD, M. François GILBERT, M. Hervé-Loïc BOUCHER, Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, M. Jacques DIEUMEGARD, M. Nicolas GAMACHE, M. Didier VOY, M. Laurent ROUVREAU, M. Louis-Marie GUERINEAU, Vice-Présidents

M. Philippe ALBERT, M. Emmanuel ALLARD, Mme Françoise BABIN, Mme Magalie BEAUFORT, Mme Françoise BELY, M. Patrice BERGEON, M. Pascal BLOT, M. Serge BOUTET, Mme Nathalie BRESCIA, M. Philippe CHARRON, M. Mickaël CHARTIER, M. Jean-Paul CHAUSSONEAUX, M. Guillaume CLEMENT, M. Hervé DE TALHOUE-ROY, M. Patrick DEVAUD, M. Jean-Paul DUFOUR, Mme Eliane FAZILLEAU, M. David FEUFEU, M. Jean-Paul GARNIER, M. Jean-Claude GUERIN, M. Nicolas GUILLEMINOT, M. Ludovic HERAULT, M. Lucien JOLIVOT, Mme Nicole LAMBERT, Mme Béatrice LARGEAU, M. Jean-François LHERMITTE, M. Daniel LONGEARD, M. Daniel MALVAUD, Mme Dominique MARTIN, M. Jean-Michel MENANT, M. Bernard MIMEAU, M. Jean-Michel MORIN, M. Thierry PARNAUDEAU, M. Thierry PASQUIER, M. Alain PIED, Mme Marie-Angèle PIED, Mme Anne-Marie POINT, Mme Magaly PROUST, Mme Fridoline REAUD, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Martine RINSANT, M. Gérard SAINT-LAURENT, Mme Anne-Laure SIGOGNEAU, Mme Sylvie SONG, Mme Danièle SOULARD, Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, Mme Catherine THIBAUD, M. Mickaël TIFFENEAU, Mme Emmanuelle TORRE, Mme Laurence VERDON, M. Gérard VITRE, Conseillers

Pouvoirs :

M. Patrick LIAUD donne procuration à Mme Nathalie BRESCIA

Suppléances :

M. Jean-Yann MARTINEAU est suppléé par Mme Frédérique SALVEZ

Mme Sybille MARY est suppléée par M. Jean-Claude VERDON

M. Michel PELEGRIN est suppléé par M. Stéphane FERREIRA

M. Jean PILLOT est suppléé par Mme Chantal GOULET

M. Michel ROY est suppléé par M. Christophe MAJOU

Assesseurs : MM. Guillaume CLEMENT et Mickaël TIFFENEAU

Secrétaire : Fridoline REAUD

-----

## INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sont installés dans leur fonction de membres du Conseil Communautaire :

### Commune d'Adilly

Délégué titulaire : M. Ludovic HERAULT

Délégué suppléant : M. Bruno GRELLIER

### Commune d'Allonne

Déléguée titulaire : M. Emmanuel ALLARD

Délégué suppléant : M. Michel AIRAULT

### Commune d'Amailloux

Délégués titulaires : Mme Nathalie BRESCIA et M. Patrick LIAUD

### Commune d'Aubigny

Déléguée titulaire : M. Daniel MALVAUD

Délégué suppléant : Mme Béatrice RENOUX

### Commune d'Azay-sur-Thouet

Délégué titulaire : M. Jean-Michel RENAULT et Mme Eliane FAZILLEAU

### Commune de Chantecorps

Délégué titulaire : M. Michel PELEGRIN

Délégué suppléant : M. Stéphane FERREIRA

### Commune de Châtillon-sur-Thouet

Délégués titulaires : M. Jean-Michel MORIN, Mme Anne-Marie POINT, M. Claude DIEUMEGARD et Mme RINSANT Martine

### Commune de Coutières

Délégué titulaire : M. Nicolas GAMACHE

Délégué suppléant : M. Mickaël SICAUD

### Commune de Doux

Délégué titulaire : M. Lucien JOLIVOT

Délégué suppléant : M. Serge BERNARDEAU

### Commune de Fénerly

Déléguée titulaire : Mme Sybille MARY

Délégué suppléant : M. Jean-Claude VERDON

### Commune de Fomperron

Délégué titulaire : M. Serge BOUTET

Déléguée suppléante : Mme Marie-Renée MONNET

### Commune de Gourgé

Délégué titulaire : M. Gilles HAMEL, M. Joël AUBIN

### Commune de La Chapelle-Bertrand

Déléguée titulaire : Mme Dominique MARTIN

Déléguée suppléante : Mme Sylvie PAITRAULT

**Commune de La Ferrière-en-Parthenay**

Délégué titulaire : M. Guillaume CLEMENT

Déléguée suppléante : Mme Nathalie VERGER

**Commune de Lageon**

Délégué titulaire : M. Jean-Yann MARTINEAU

Déléguée suppléante : Mme Frédérique SALVEZ

**Commune de La Peyratte**

Délégués titulaires : M. Jean-Claude GUERIN et Mme Magalie BEAUFORT

**Commune de Le Retail**

Déléguée titulaire : Mme Véronique GILBERT

Délégué suppléant : M. Michel SOUCHET

**Commune de Les Forges**

Délégué titulaire : M. Thierry PARNAUDEAU

Délégué suppléant : M. Nicolas MOREAU

**Commune de Le Tallud**

Délégués titulaires : M. Didier VOY, Mme Catherine THIBAUT et M. Philippe CHARON

**Commune de Lhoumois**

Délégué titulaire : M. Jean PILLOT

Déléguée suppléante : Mme Chantal GOULET

**Commune de Ménigoute**

Délégués titulaires : M. Didier GAILLARD et M. Gérard SAINT-LAURENT

**Commune d'Oroux**

Déléguée titulaire : M. Mickaël CHARTIER

Délégué suppléant : M. Freddy DUBOIS

**Commune de Parthenay**

Délégués titulaires : M. Xavier ARGENTON, Mme Béatrice LARGEAU, M. François GILBERT, Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, M. Laurent ROUVREAU, Mme Laurence VERDON, M. Nicolas GUILLEMINOT, Mme Nicole LAMBERT, M. Patrick DEVAUD, Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, M. Daniel LONGEARD, Mme Françoise BELY, M. Jean-Paul GARNIER et Mme Magaly PROUST

**Commune de Pompaire**

Délégués titulaires : M. Jacques DIEUMEGARD, Mme Emmanuelle TORRE et Jean-Paul CHAUSSONEAUX

**Commune de Pougne-Hérisson**

Délégué titulaire : M. Guillaume MOTARD

Déléguée suppléante : Mme Amandine DUGUET

**Commune de Pressigny**

Délégué titulaire : M. Hervé DE TALHOUET-ROY

Délégué suppléant : M. Michel RAVAILLAULT

**Commune de Reffannes**

Délégué titulaire : M. Michel ROY

Délégué suppléant : M. Christophe MAJOU

**Commune de Saint-Aubin-le-Cloud**

Délégués titulaires : M. Alain PIED, Mme Fridoline REAUD, M. Hervé-Loïc BOUCHER

**Commune de Saint-Germain-de-Longue-Chaume**

Délégué titulaire : M. Bernard MIMÉAU

Délégué suppléant : M. Philippe GUIGNARD

**Commune de Saint-Germier**

Délégué titulaire : M. Jean-François LHERMITTE

Déléguée suppléante : Mme Maryline BERTRAND

**Commune de Saint-Martin-du-Fouilloux**

Délégué titulaire : M. Patrice BERGEON

Délégué suppléant : M. Laurent MAROLLEAU

**Commune de Saurais**

Délégué titulaire : M. Louis-Marie GUERINEAU

Déléguée suppléante : Mme Corinne MICHEL

**Commune de Secondigny**

Délégués titulaires : M. DUFOUR, Mme Danièle SOULARD et M. Gérard VITRE

**Commune de Thénezay**

Délégués titulaires : Mme Véronique CORNUAULT et M. Thierry PASQUIER

**Commune de Vasles**

Délégués titulaires : Mme Marie-Angèle PIED, M. Pascal BLOT et M. Mickaël TIFFENEAU

**Commune de Vausseroux**

Délégué titulaire : M. Philippe ALBERT

Déléguée suppléante : Mme Sylvie AUBINEAU

**Commune de Vautebis**

Délégué titulaire : M. Jean-Michel MENANT

Délégué suppléant : M. Philippe PAIN

**Commune de Vernoux-en-Gâtine**

Déléguée titulaire : Mme Françoise BABIN

Délégué suppléante : M. Michel CADET

**Commune de Viennay**

Délégués titulaires : M. Christophe MORIN et Mme Sylvie SONG

**ELECTION DU PRESIDENT**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire son (sa) Président(e), conformément à l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats : M. Xavier ARGENTON, Mme Magaly PROUST

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 3  |
| Suffrages exprimés.....                      | 69 |
| Xavier ARGENTON.....                         | 48 |
| Magaly PROUST.....                           | 21 |
| Majorité absolue.....                        | 35 |

M. Xavier ARGENTON, ayant obtenu 48 voix, soit la majorité absolue, est proclamé Président et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Aux termes de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20 % de l'effectif de celui-ci.

Le Conseil Communautaire étant composé de 72 délégués, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ne peut donc élire plus de 14 vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 64 voix pour, 5 contre et 3 abstentions, fixe le nombre de vice-présidents à 14.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'élire ses Vice-Présidents au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Le rang des vice-présidents résulte de l'ordre de leur élection.

Candidat à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence : M. Didier GAILLARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 9  |
| Suffrages exprimés.....                      | 63 |
| Majorité absolue.....                        | 32 |

M. Didier GAILLARD, ayant obtenu 63 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidate à la 2<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Mme Véronique GILBERT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 6  |
| Suffrages exprimés.....                      | 66 |
| Véronique GILBERT.....                       | 65 |
| Serge BOUTET.....                            | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 34 |

Mme Véronique GILBERT, ayant obtenu 65 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 3<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. Claude DIEUMEGARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 7  |
| Suffrages exprimés.....                      | 65 |
| Claude DIEUMEGARD.....                       | 64 |
| Nathalie BRESCIA.....                        | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 33 |

M. Claude DIEUMEGARD, ayant obtenu 64 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidate à la 4<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Mme Véronique CORNUAULT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| Nombres de suffrages déclarés nuls ..... | 5  |
| Suffrages exprimés.....                  | 67 |
| Majorité absolue.....                    | 34 |

Mme Véronique CORNUAULT, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 4<sup>e</sup>me Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 5<sup>e</sup>me Vice-Présidence : M. Christophe MORIN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 8  |
| Suffrages exprimés.....                      | 64 |
| Majorité absolue.....                        | 33 |

M. Christophe MORIN, ayant obtenu 64 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 5<sup>e</sup>me Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 6<sup>e</sup>me Vice-Présidence : M. Guillaume MOTARD, Mme Danièle SOULARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 9  |
| Suffrages exprimés.....                      | 63 |
| Guillaume MOTARD.....                        | 51 |
| Danièle SOULARD.....                         | 11 |
| Fridoline REAUD.....                         | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 32 |

M. Guillaume MOTARD, ayant obtenu 51 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 6<sup>e</sup>me Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. François GILBERT, Mme Marie-Angèle PIED

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 3  |
| Suffrages exprimés.....                      | 69 |
| François GILBERT .....                       | 44 |
| Marie-Angèle PIED .....                      | 25 |
| Majorité absolue.....                        | 35 |

M. François GILBERT, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 8<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. Hervé-Loïc BOUCHER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 19 |
| Suffrages exprimés.....                      | 53 |
| Hervé-Loïc BOUCHER.....                      | 52 |
| Serge BOUTET.....                            | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 27 |

M. Hervé-Loïc BOUCHER, ayant obtenu 52 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidates à la 9<sup>ème</sup> Vice-Présidence : Mmes Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Magaly PROUST

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 3  |
| Suffrages exprimés.....                      | 69 |



|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Françoise PRESTAT-BERTHELOT ..... | 41 |
| Magaly PROUST.....                | 27 |
| Serge BOUTET.....                 | 1  |
| Majorité absolue.....             | 35 |

Mme Françoise PRESTAT-BERTHELOT, ayant obtenu 41 voix, soit la majorité absolue, est proclamée 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente et immédiatement installée.

Candidat à la 10<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. Jacques DIEUMEGARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 4  |
| Suffrages exprimés.....                      | 68 |
| Majorité absolue.....                        | 35 |

M. Jacques DIEUMEGARD, ayant obtenu 68 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidats à la 11<sup>ème</sup> Vice-Présidence : MM. Nicolas GAMACHE, Serge BOUTET

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 5  |
| Suffrages exprimés.....                      | 67 |
| Nicolas GAMACHE .....                        | 55 |
| Serge BOUTET.....                            | 12 |
| Majorité absolue.....                        | 34 |

M. Nicolas GAMACHE, ayant obtenu 55 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 12<sup>ème</sup> Vice-Présidence : MM. Didier VOY, Jean-Paul GARNIER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 2  |
| Suffrages exprimés.....                      | 70 |
| Didier VOY.....                              | 44 |
| Jean-Paul GARNIER.....                       | 26 |
| Majorité absolue.....                        | 36 |

M. Didier VOY, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 12<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 13<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. Laurent ROUVREAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 11 |
| Suffrages exprimés.....                      | 61 |
| Laurent ROUVREAU .....                       | 58 |
| Serge BOUTET.....                            | 3  |
| Majorité absolue.....                        | 31 |

M. Laurent ROUVREAU, ayant obtenu 58 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 13<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

Candidat à la 14<sup>ème</sup> Vice-Présidence : M. Louis-Marie GUERINEAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 22 |
| Suffrages exprimés.....                      | 50 |

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Louis-Marie GUERINEAU..... | 48 |
| Jean-Claude GUERIN.....    | 1  |
| Jean-Paul GARNIER.....     | 1  |
| Majorité absolue.....      | 26 |

M. Louis-Marie GUERINEAU, ayant obtenu 48 voix, soit la majorité absolue, est proclamé 14<sup>ème</sup> Vice-Président et immédiatement installé.

### FORMATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer le nombre de membres du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 66 voix pour, 5 contre et 1 abstention, décide que le Bureau Communautaire est composé de 21 membres : le Président, les 14 Vice-Présidents, ainsi que les 6 conseillers délégués suivants :

Candidate au Bureau : Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 15 |
| Suffrages exprimés.....                      | 57 |
| Dominique TEZENAS DU MONTCEL.....            | 56 |
| Didier GAILLARD.....                         | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 29 |

Mme Dominique TEZENAS DU MONTCEL, ayant obtenu 56 voix, soit la majorité absolue, est désignée membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Hervé DE TALHOUET

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 11 |

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Suffrages exprimés..... | 61 |
| Hervé DE TALHOUE        | 57 |
| Didier GAILLARD.....    | 4  |
| Majorité absolue.....   | 31 |

M. Hervé DE TALHOUE, ayant obtenu 57 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Gérard VITRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 23 |
| Suffrages exprimés.....                      | 49 |
| Gérard VITRE .....                           | 44 |
| Didier GAILLARD.....                         | 4  |
| Marie-Angèle PIED.....                       | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 25 |

M. Gérard VITRE, ayant obtenu 44 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Emmanuel ALLARD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 10 |
| Suffrages exprimés.....                      | 62 |
| Emmanuel ALLARD .....                        | 60 |
| François GILBERT.....                        | 1  |
| Marie-Angèle PIED.....                       | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 32 |

M. Emmanuel ALLARD, ayant obtenu 60 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidat au Bureau : M. Patrick DEVAUD

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 29 |
| Suffrages exprimés.....                      | 43 |
| Patrick DEVAUD.....                          | 35 |
| Serge BOUTET.....                            | 4  |
| Didier GAILLARD.....                         | 1  |
| Hervé DE TALHOUE.....                        | 1  |
| Hervé-Loïc BOUCHER.....                      | 1  |
| Jean-Claude GUERIN.....                      | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 22 |

M. Patrick DEVAUD, ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue, est désigné membre du Bureau Communautaire.

Candidate au Bureau : Mme Béatrice LARGEAU

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... | 72 |
| Nombres de suffrages déclarés nuls .....     | 13 |
| Suffrages exprimés.....                      | 59 |
| Béatrice LARGEAU.....                        | 53 |
| Serge BOUTET.....                            | 1  |
| Véronique CORNUAULT.....                     | 2  |
| Marie-Angèle PIED.....                       | 2  |
| Françoise BELY.....                          | 1  |
| Majorité absolue.....                        | 30 |

Mme Béatrice LARGEAU, ayant obtenu 53 voix, soit la majorité absolue, est désignée membre du Bureau Communautaire.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau Communautaire le pouvoir de prendre toute décision pour :

- 1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires,
- 2) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant compris entre 90 000 € HT et 207 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 € ;
- 6) l'aliénation de gré à gré des biens immobiliers non affectés au service public jusqu'à 15 000 € ;
- 7) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté sauf dans les cas où ces accidents donnent lieu à des poursuites pénales.

DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU (A LA) PRESIDENT(E) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vu les articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de déléguer au Président le pouvoir de prendre toute décision pour :

- 1) la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2) négocier, signer et exécuter toute convention de partenariat d'une valeur inférieure à 15 000 € ;
- 3) la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4) intenter, au nom de la Communauté de Communes, les actions en justice ou défendre la Communauté de communes dans toutes les actions intentées contre elles devant toutes les juridictions et à tout degré d'instance ;
- 5) le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois permanents dans les conditions fixées par les articles 3-1 et 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- 6) le recrutement d'agents non titulaires sur des emplois non permanents pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi précitée et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

7) créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et de conclure les conventions de dépôt de billetteries ;

8) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9) retirer les courriers recommandés et tout document adressé par voie postale à la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également que ces attributions déléguées au Président fassent l'objet de sa part d'une subdélégation aux Vice-Présidents, ainsi qu'au Directeur Général des Services, conformément à l'article L5211-9 alinéa 3 du CGCT.

-----

Fait à PARTHENAY, le 25 avril 2014.

Le PRESIDENT ;

Xavier ARGENTON

Affichage du : 28 avril 2014  
au : 12 mai 2014